



Quel statut juridique aide aux animaux de particuliers bénévoles

Par sylvief

Bonjour,

Ancienne assistante vétérinaire, je souhaiterais venir en aide bénévolement aux animaux de compagnie de particuliers sur mon temps libre pour par exemple faire des soins journaliers entre deux visites vétérinaires (changer ou refaire un pansement, soin local des oreilles, etc) ou promener les animaux. Cependant, j'aimerais faire cette activité indépendamment d'une association, simplement pour rendre service aux propriétaires d'animaux en attente de soins. Pensez-vous que j'ai besoin de me déclarer sous un certain statut afin d'exercer cette activité légalement ? Ai-je le droit de déposer une annonce sur les panneaux d'affichages des commerces pour proposer mes services ?

Merci par avance pour votre réponse,

Cordialement,

Sylvie F.